

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 OCTOBRE 2012**

Délibération
n° 2012.10.196

**Tarifs 2013 - Travaux
en régie - prestations
diverses extérieures**

LE DIX HUIT OCTOBRE DEUX MILLE DOUZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 octobre 2012**

Secrétaire de séance : André BONICHON

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Fabienne GODICHAUD à Stéphane CHAPEAU, Jean-François DAURE à Zahra SEMANE

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Nadine GUILLET, Robert JABOUILLE, Redwan LOUHMADI, Frédéric SARDIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 OCTOBRE 2012

**DELIBERATION
N° 2012.10.196**

ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT - EAUX
USÉES

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

TARIFS 2013 - TRAVAUX EN REGIE - PRESTATIONS DIVERSES EXTERIEURES

Par délibération n°40 du 29 mars 2012, le conseil communautaire a approuvé les tarifs horaires de main d'œuvre et des matériels entrant dans le calcul des travaux effectués en régie pour l'année 2012, au bénéfice des services du GrandAngoulême ou pour des prestations extérieures.

Pour mémoire, la hausse retenue en 2012 était de 1,5 % sur l'ensemble des prestations excepté le balayage de voirie qui a augmenté de 3 %.

Vu l'avis favorable de la commission – cadre de vie – construction du 17 septembre 2012,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 2 octobre 2012,

Je vous propose à compter du 1^{er} janvier 2013 :

D'APPROUVER :

- l'augmentation du tarif de 1,5 % pour les travaux en régie,
- l'augmentation du tarif de 3 % pour le balayage de voirie.

selon les tableaux ci-après.

TEST DE COMPACTAGE Designation des prestations	TARIFS 2012	TARIFS 2013			
	Pour mémoire Prix HT	Maintien tarifs 2012 HT arrondi	Prix TTC	Augmentation d'environ 1,5% HT arrondi	Prix TTC
<u>Déplacement et installation</u> Déplacement, installation, mise en œuvre du pénétromètre et repliement, y compris main d'œuvre Arrêté de circulation et mise en œuvre de la signalisation à la charge du demandeur L'unité :	112,70 €	112,70 €	134,79 €	114,40 €	136,82 €
<u>Mise en station</u> Mise en station du pénétromètre PANDA sur le point désigné pour contrôle de compactage et réalisation de l'essai pour une profondeur de :					
De 0 à 1 mètre L'unité :	44,25 €	44,25 €	52,92 €	44,95 €	53,76 €
De 1 à 1,5 mètre : plus value pour surprofondeur L'unité :	22,75 €	22,75 €	27,21 €	23,10 €	27,63 €
De 1,5 m à 2 mètres : plus value pour surprofondeur L'unité :	22,75 €	22,75 €	27,21 €	23,10 €	27,63 €
<u>Rapport :</u> Edition des résultats sur format A4 en trois exemplaires couleur avec fourniture des catégories de matériaux de remblayage par le demandeur					
de 1 à 5 tests de compactage L'unité :	9,50 €	9,50 €	11,36 €	9,65 €	11,54 €
+ de 5 tests de compactage L'unité :	6,70 €	6,70 €	8,01 €	6,80 €	8,13 €

TVA de 19,6 %

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : 24 octobre 2012	Affiché le : 24 octobre 2012